

Bruxelles inflige une amende de 120 millions d'euros au réseau X

Philippe Jacqué

La Commission européenne estime que le réseau social d'Elon Musk a enfreint trois règles de la loi européenne sur les services numériques

BRUXELLES - *bureau européen*

Après deux années d'enquête, la Commission européenne a fini par publier, vendredi 5 décembre, les premiers résultats de son investigation concernant le réseau X d'Elon Musk et a décidé de lui infliger une amende de 120 millions d'euros. Selon l'exécutif européen, le réseau X a enfreint plusieurs règles de la loi sur les services numériques (Digital Services Act, DSA). Les infractions comprennent la conception trompeuse de sa « coche bleue », le manque de transparence de son répertoire publicitaire et le fait de ne pas avoir donné aux chercheurs accès aux données publiques.

Si cette amende apparaît modeste, « *elle est proportionnée aux infractions sanctionnées*, assure un fonctionnaire européen. *Cette amende coûte beaucoup plus cher au réseau X que s'il appliquait les règles* ». Pour cette source, « *dans le contexte géopolitique actuel, Bruxelles démontre qu'elle agit et n'entend pas renoncer à sa réglementation numérique* ».

Depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, et afin de protéger ses champions de la tech, la pression de l'administration américaine sur Bruxelles n'a cessé d'augmenter pour qu'elle revoie ou mette même sous le boisseau sa législation adoptée en 2022.

Jeudi 4 décembre, avant même l'annonce de l'amende européenne, le vice-président américain J. D. Vance, très proche des champions de la Silicon Valley, s'inquiétait sur le réseau d'Elon Musk d'*« une amende de plusieurs centaines de millions de dollars pour non-respect de la censure. L'UE devrait soutenir la liberté d'expression au lieu d'attaquer les entreprises américaines pour des futilités »*.

Menaces américaines

En parallèle, Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission, a subi ces derniers mois la pression des Etats membres pour avancer sur l'application du DSA et ne pas se laisser intimider par les menaces américaines récurrentes. Alors qu'une réunion des ministres européens chargés des technologies devait se tenir vendredi 5 décembre, à Bruxelles, la présidence danoise du Conseil prévoyait d'évoquer le sujet, estimant que *« l'application des obligations prévues par la DSA reste insuffisamment efficace »*. En prenant l'exemple de l'enquête sur le réseau X, le président de la République, Emmanuel Macron, assurait, le 28 novembre, que *« nous avons des dossiers qui sont devant la Commission depuis deux ans, c'est beaucoup trop lent »*, estimant que Bruxelles a peur de s'en prendre à la Big Tech américaine.

Prise politiquement en étau, la Commission a fini par trancher en trouvant une voie moyenne. Pour son enquête ouverte le 18 décembre 2023 contre l'ancien réseau Twitter, elle a décidé de sanctionner les agissements du réseau X dans les trois domaines les plus aisés à prouver techniquement, laissant pour l'instant de côté les sujets les plus polémiques concernant les domaines liés à la diffusion de contenus illicites et à l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la manipulation de l'information.

Cela remet dès lors en cause l'argument américain qui parle de *« censure »* et de croisade européenne contre la *« liberté d'expression »*. Les enquêtes sur ces sujets sont toujours en cours, assure un porte-parole à Bruxelles.

Concernant la conception trompeuse de sa « coche bleue », le manque de transparence de son répertoire publicitaire et le fait de ne pas avoir donné accès aux données publiques aux chercheurs, la Commission avait adopté, le 12 juillet 2024, des conclusions préliminaires sur l'enquête et les avait communiqués à l'entreprise d'Elon Musk. Faute de réponse et de coopération de la part du réseau social américain, la Commission a décidé de sévir.

En parallèle, et pour tenter de démontrer son approche constructive, l'exécutif européen a rendu public, vendredi 5 décembre, les résultats d'autres enquêtes concernant le réseau social chinois TikTok. Après avoir adopté, en mai, des conclusions sur le non-respect partiel du DSA par la plateforme chinoise, la Commission a annoncé avoir obtenu l'engagement contraignant de cette société de fournir des registres publicitaires garantissant une transparence totale autour des publicités sur ses services.

« Le DSA impose aux plateformes de tenir à jour un répertoire accessible et consultable des publicités diffusées par leurs services. Ces répertoires sont essentiels pour permettre aux régulateurs, aux chercheurs et à la société civile de détecter les escroqueries, les publicités pour des produits illégaux ou inappropriés à certains âges, les fausses publicités et les opérations d'information coordonnées, y compris dans le contexte des élections », explique la Commission.

En revanche, comme pour le réseau X, les enquêtes se poursuivent sur d'autres aspects de l'application du DSA, notamment sur les effets négatifs découlant des systèmes algorithmiques de la plateforme, la vérification de l'âge ou l'obligation de protéger les mineurs. La Commission a également ouvert une procédure formelle à l'encontre de TikTok, en décembre 2024, concernant sa gestion des risques liés aux élections et au débat public pour laquelle l'enquête se poursuit.